

Séance du 7 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lauret au Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

L'An Deux Mille Vingt Deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27/10/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaele MARTIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°23-2022 du 28 Juin 2022 du Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan approuvant le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lauret au Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan ainsi que la modification statutaire s'y rapportant,

AYANT ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de se prononcer favorablement sur le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lauret au Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan qui sera effectif au 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : d'approuver la modification statutaire s'y rapportant :

- La mise à jour de l'article 5 dans le paragraphe :
 - 5-3) COMPETENCE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- La mise à jour du tableau des compétences par adhérent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Article final : Le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

